

Bureau du 14 octobre 2002

Décision n° B-2002-0927

commune (s) : Saint Fons

objet : **Quartier de l'Arsenal - Gestion sociale et urbaine de proximité - Programmation 2002**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'objet du présent rapport concerne la participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 27 963,27 € nets de taxes à la gestion sociale et urbaine de la proximité pour l'année 2002 et pour le quartier de l'Arsenal à Saint Fons.

En application du contrat de ville, la convention-cadre de gestion sociale et urbaine de proximité de Saint Fons a été signée en 2000 à la suite de la délibération du conseil de Communauté en date du 25 septembre 2000 par les partenaires du contrat de ville. Les premiers résultats sont positifs.

Les actions engagées depuis dans le cadre de l'amélioration de la gestion sociale et urbaine de proximité répondent aux objectifs suivants :

- la recherche de solutions adaptées pour assurer la tranquillité et la sécurité des personnes,
- la professionnalisation des acteurs et le renforcement des liens entre les partenaires de proximité,
- l'insertion sociale en fonction des actions, en faisant appel autant que possible aux entreprises d'insertion,
- l'harmonisation des interventions des acteurs du quartier et la mutualisation dès que possible des moyens,
- le renforcement de l'entretien, de la maintenance et de la vigilance sur la réactivité des interventions,
- le renforcement de la sécurisation des espaces communs,
- la redéfinition et la clarification des domanialités,
- l'implication des habitants dans la gestion sociale et urbaine de proximité.

Pour l'année 2002, il est proposé de poursuivre cette action essentielle que représente la gestion sociale et urbaine de proximité. Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2002, le montant prévisionnel de chacune ainsi que leur répartition financière entre les différents partenaires sont annexés au présent projet de décision ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil en date du 25 septembre 2000 et celle n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

Vu la convention de GSUP de Saint Fons signée en 2000 ;

DECIDE

1° - Accepte le programme de GSUP pour le quartier de l'Arsenal à Saint Fons pour l'année 2002 ainsi que la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur 27 963,27 € nets de taxes selon la répartition figurant en annexe.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions arrêtant les modalités de participations financières entre les différents partenaires et bailleurs sociaux concernés pour les opérations engageant la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - comptes 657 480, 657 280, 657 370 et 657 340 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,